



MAIRIE DE PERLY-CERTOUX

INFORMATIONS OFFICIELLES – AVRIL 2024



Route de Certoux 51 - 1258 Perly-Certoux - tél. 022 721 02 50 - fax : 022 721 02 51
e-mail : info@perly-certoux.ch - site internet : www.perly-certoux.ch



Horaire d'ouverture:

lundi et mercredi 8h30-12h00/14h00-18h00 – mardi 9h-12h00 - jeudi et vendredi 8h30-12h00

en dehors de ces heures, le secrétariat est ouvert sur rendez-vous.



Police municipale : Ch. des Vuattes 1 - 1228 Plan-Les-Ouates, accueil téléphonique au 022 884 64 50 de 8h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30

Réception ouverte lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h et mercredi de 9h à 12h et de 14h à 17h (ou sur rendez-vous)

Police cantonale : Poste de Carouge, rue de la Fontenette 18 – 1227 Carouge 13

téléphone : 022 427 66 10

en cas d'urgence, la police répond 24 heures sur 24 au n° 117.



Relais social communal Caritas: tél. 022 721 02 66 / **Pro Senectute (si AVS uniquement):** Tél. 022 807 05 65

DÉCISIONS/DÉLIBÉRATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

Lors de sa séance du 15 février 2024, le Conseil municipal a :

- ✓ **Décidé**, par 13 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, de ne pas faire usage de son droit de veto contre la décision de l'Assemblée générale extraordinaire de l'ACG du 31 janvier 2024 relative à une subvention d'investissement de 3 millions de francs destinée à la rénovation des galeries publiques du Muséum d'histoire naturelle par le Fonds intercommunal.
- ✓ **Accepté**, par 13 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, le rapport de la commission culture et loisirs relatif à l'exposition de la maison de la Douane, afin que la commune couvre les frais de l'exposition à concurrence de CHF 2'000.-.
- ✓ **Accepté**, par 13 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents, la proposition de M. Rellstab pour l'étude d'installations de panneaux plus pérennes et esthétiques aux entrées du village.
- ✓ **Refusé**, par 1 voix « pour » et 12 « contre », d'envisager des barrières supplémentaires pour la sécurité des cyclistes au chemin des Ponts.

SEULE LA VERSION INTEGRALE DU PROCES-VERBAL FAIT FOI

Le procès-verbal complet de chaque séance peut être lu sur le site internet de la commune
(www.perly-certoux.ch > Politique > Conseil municipal > Séances)

PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL EN 2024

25 avril (présentation des comptes 2023), **23 mai** (adoption des comptes 2023), **20 juin**, **19 septembre**, **17 octobre** (présentation du budget 2025), **14 novembre** (adoption du budget 2025) **et 19 décembre**.

Les séances ont lieu dans la salle du Conseil municipal, à 20 heures, au 2^e étage de la mairie (51, route de Certoux). Elles sont publiques. Des échanges informels avec l'exécutif et les membres du Conseil municipal peuvent avoir lieu à l'issue de chaque séance.

L'ordre du jour est affiché dans les vitrines officielles et publié sur le site internet de la commune.

ACTUALITES COMMUNALES

JEUNES ET RESEAUX SOCIAUX : PRO JUVENTUTE CONSEILLE LES PARENTS

Pro Juventute organise des ateliers parents en ligne pour développer les compétences numériques et renforcer les connaissances sur la gestion des écrans.

Les parents apprendront à comprendre les réseaux sociaux comme Instagram, Snapchat et Youtube qui font partie de la vie quotidienne de leurs enfants et jeunes.

Les ateliers sont gratuits et se déroulent sur Zoom pendant 1h15 à des dates définies. Renseignement et inscription sur projuventute.ch/ateliers-parents.

Article rédigé par Serena Lagrande, élève de 11^e, lors d'un stage à la mairie.



Photo Pro Juventute

PERMANENCE IMPOTS 2024

La Permanence Impôts 2024 (remplissages de déclarations d'impôts simples pour 2023) s'adressant aux personnes disposant de revenus modestes et habitant les communes de Bernex, de Confignon, de Perly-Certoux et de la Champagne, est à disposition jusqu'au 30 avril 2024.

Les inscriptions se font comme d'habitude auprès du Centre d'action sociale de Bernex (CAS /Hospice général), 313 rue de Bernex - 1233 Bernex, téléphone : 022 420 39 30. Site internet : <https://www.bernex.ch/vie-pratique/social-et-solidarite/permanence-impots-289>

Les conditions pour profiter de cette aide sont :

- ne pas posséder de bien immobilier
- ne pas posséder de fortune supérieure à CHF 80'000.-
- avoir des revenus modestes selon une grille publiée sur la page du site internet ci-dessus.

Une participation financière de CHF 35.- par déclaration est demandée à la remise de vos documents, payable à la réception de la Mairie de Bernex.

Vous ne pouvez disposer de l'offre du CAS, mais avez besoin d'une aide pour remplir votre déclaration ?

L'entreprise sociale privée Pro, à Plan-les-Ouates, propose un service fiscalité à disposition des particuliers et des entreprises. Les tarifs de base sont de CHF 100.- pour une déclaration simple, CHF 150.- pour une famille, CHF 50.- pour étudiant. Détail sur le site <https://service-fiscalite.ch/>

Contact :

Email : info@service-fiscalite.ch

Téléphone : 022 727 01 66

Adresse : Route de la Galaise 21A, 1228 Plan-Les-Ouates

INSCRIPTIONS AU GIAP 2024-2025

Les inscriptions parascolaires 2024-2025 au Groupement Intercommunal pour l'animation parascolaire (GIAP) auront lieu **du 20 mars au 29 avril 2024**. Les inscriptions s'effectueront en ligne par le portail internet my.giap.ch en utilisant le compte e-démarches de l'Etat de Genève. **Aucune inscription n'aura lieu dans les écoles à la rentrée scolaire.**

Pour les personnes dans l'impossibilité d'obtenir un compte e-démarches (fonctionnaires internationaux, personnes sans titre de séjour, personnes non-contribuables à Genève), une ligne téléphonique dédiée aux inscriptions parascolaires sera à disposition au 022/304 57 70, les lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 9 à 12h et de 13h30 à 16h30 ; mercredi, de 13h30 à 16h30.

Informations complémentaires : www.giap.ch

LES MILLE HISTOIRES DU BIBLIOBUS VOUS ATTENDENT

Le jeudi après-midi tous les 15 jours, le Bibliobus fait halte derrière la Mairie. A son bord, des histoires, grandes et petites, racontées sous forme de romans, e-books, bandes dessinées ou films, pour enfants et adolescents comme pour les adultes. Ce service de la Ville de Genève en collaboration avec l'Association des communes genevoises est gratuit pour les habitants. L'inscription au Bibliobus ouvre aussi l'accès aux Bibliothèques de la Ville de Genève.

En 2023, une mini baisse de fréquentation (-11%) lors des tournées a été relevée, qui se traduit aussi par une baisse des prêts adultes (-28%) et jeunesse (-22%). Si les gens empruntent moins d'ouvrages à la fois, ils sont toujours intéressés à s'inscrire à ces tournées : 8 adultes et 9 enfants ont rejoint le groupe des passionnés de lecture.

Vous souhaitez vous inscrire et partir à la découverte des milles mondes contenus dans ce grand bus ? Voici les prochaines dates de halte à Perly, derrière la Mairie : 4 et 18 avril 2024, de 15h à 18h.

Les dates de passage du Bibliobus sont publiées sur l'agenda du site internet www.perly-certoux.ch.

SUBVENTIONS ENERGETIQUES : CHF 529 MILLIONS POUR LES PROPRIETAIRES DE BATIMENTS

Le 21 mars 2024, le Grand Conseil a voté, à l'unanimité, un crédit d'investissement exceptionnel de 500 millions de francs sur 10 ans pour accompagner les propriétaires de biens immobiliers dans leurs efforts de rénovation énergétique. Ce vote valide l'accord du 5 février 2024 entre le Département du territoire et les représentants de quinze organisations partenaires en faveur de la rénovation du bâti.

Il s'ajoute à une enveloppe annuelle globale, pour 2024, de plus de 29 millions de francs de subventions énergétiques, mis à disposition des propriétaires du canton de Genève, privés comme institutionnels, pour rénover leurs bâtiments. Le financement est assuré par le "Programme Bâtiments" de la Confédération, par le programme éco21 de SIG et par le canton. Ce montant provient majoritairement des recettes de la taxe fédérale sur le CO2.

Pour rappel, les bâtiments consomment près de la moitié de l'énergie du canton de Genève et représentaient en 2012 environ 39% des émissions de gaz à effet de serre totales du canton.

Intéressé.e ? **Toutes les subventions sont disponibles sur la plateforme www.ge-energie.ch**

PET : LA COMMUNE A TRIE 345'213 BOUTEILLES EN 2023

Le certificat environnemental de PET-Recycling Schweiz est attribué chaque année aux points de collecte volontaires tels que les bureaux, les écoles et les associations qui collectent et recyclent ainsi les bouteilles à boissons en PET.

Pour 2023, la commune de Perly-Certoux a collecté 9510 kg de PET, soit quelques 345'213 bouteilles. Soit une économie de 28'530 kg de gaz à effet de serre ou 9'035 l de pétrole.

Le certificat environnemental est une distinction annuelle que PET-Recycling Schweiz décerne au début de chaque année pour les quantités collectées l'année précédente. C'est une reconnaissance pour tous les points de collecte qui collectent volontairement les bouteilles à boissons en PET – non pas parce qu'ils y sont obligés, mais parce qu'ils le font par conviction pour l'environnement. C'est une confirmation de l'engagement des points de collecte en faveur de l'environnement.

ARRETS DE BUS, AIRES DE JEUX ET COUR D'ECOLE : FUMER ET VAPOTER SONT INTERDITS

Les dernières modifications à la **loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIF) (K 1 18)**, entrées en vigueur en date du 9 avril 2022, ont étendu le champ d'application de la loi à certains lieux extérieurs ou ouverts.

Depuis lors, les lieux suivants sont concernés par l'interdiction de fumer (art. 3, al. 2 LIF) dès le 1^{er} janvier 2024:

- les espaces non fermés des établissements de formation, des écoles et des garderies ;
- les aires de jeux destinées aux enfants et les pataugeoires ;
- les terrains sportifs, y compris les aires réservées aux spectateurs ;
- les patinoires et les piscines ;
- les terrains des camps de jour et des camps de vacances ;
- les arrêts des transports publics.



S'agissant du rôle de l'exploitant ou du responsable de ces lieux, la loi prévoit notamment que celui-ci « signale de façon visible l'interdiction de fumer par voie d'affichage, notamment à l'entrée ou, dans le cas d'un lieu extérieur, aux abords directs de celui-ci » (art. 6, al. 1 LIF).

S'agissant des contrôles à réaliser dans ces lieux, les agents chargés d'appliquer les prescriptions de police, dont les agents de police municipale (ci-après : APM) en application de l'art. 8, lit. j RAPM, restent habilités à dresser les rapports et constats de contraventions y relatifs (art. 7, al. 3 LIF).

Lire la loi dans son intégralité : <https://silgeneve.ch/legis/index.aspx>

ENVIRONNEMENT 2024

LEVÉE DES DÉCHETS – LES PROCHAINES DATES



levées des déchets encombrants

(électroménager exclu)

samedi 25 mai 2024

**merci de déposer vos déchets
la veille à l'endroit prévu.**

Levées exceptionnelles sur appel:
tél. 022 777 17 74



levée des déchets verts de jardin

chaque lundi



levées de verre

mardi 30 avril 2024



levées de papier et carton

mardi 9 et 30 avril 2024

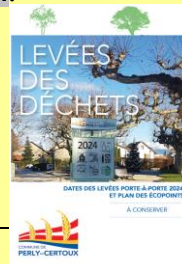
Attention ! Le papier souillé (p. ex. carton à pizza)
doit être jeté dans les ordures ménagères



levée des déchets de cuisine

chaque jeudi

**lorsqu'une levée hebdomadaire tombe un jour
férié, elle est reportée au lendemain.**



A garder toute l'année :

Le dépliant des levées 2024 pour les dates des levées et le plan des écopoints.

LE TRI DES DÉCHETS EST FACILITÉ DANS LA COUR DE L'ÉCOLE

De nouvelles poubelles de tri ont fait leur apparition à l'école. En-dessous des pictogrammes officiels du tri, un raton laveur encourage à mettre le bon déchet dans la bonne poubelle. Ludique et utile !



HABITANTS, MERCI DE RESPECTER LE JOUR DE LEVÉE DES ENCOMBRANTS

Il y a dans la commune, trois espaces (au moins) qui sont susceptibles de devenir des déchèteries à ciel ouvert, si les habitants ne respectent pas le jour de levée des encombrants. Les voici (actuellement, tous ont été déblayés):



Rte des Ravières



Rte de Base



Rte de Certoux

La vue d'un objet encombrant incite très rapidement autrui à déposer de nouveaux objets encombrants au même endroit. Il est donc impératif que les objets destinés à la levée officielle des encombrants soient déposés la veille de la levée officielle (soit le 24 mai pour la prochaine levée du samedi 25 mai 2024). En dehors de cette date, les habitants peuvent profiter d'un débarras à la date de leur choix, offert par la commune, en contactant l'entreprise Chevalley au tél. 022 777 17 74 (mais pas moins de 15 jours avant la levée ordinaire).

Nous rappelons que l'électroménager n'est pas un encombrant et doit être rapporté dans un magasin qui en vend ou être repris par le livreur du nouvel appareil.

Les objets qui rentrent dans une voiture doivent être acheminés par leur propriétaire à un ESREC. Celui de La Praille, (av. de la Praille 47A à Carouge) est le plus proche. Horaire, de mars à octobre : du mardi au vendredi : 15h00-19h00 ; le samedi : 10h00-17h00. Lundi, dimanche et jours fériés fermés. **Merci de votre compréhension.**